

## Fiche de lecture

---

### ***Une décomposition du non-emploi en France***

Guy Laroque et Bernard Salanié  
*Économie et Statistique*, n° 331, INSEE, 2000-1

---

## Économétrie de la misère, misère de l'économétrie \*

Henri Sterdyniak

*Directeur-adjoint du département analyse et prévision*

« Quelle est la part du chômage en France qui s'explique par le déficit d'emplois, celle qui est frictionnelle, celle qui proviendrait de salaires trop élevés ou de prestations sociales trop généreuses ? » est une question importante pour la conduite de la politique économique et celle des réformes structurelles. C'est la question centrale de l'article que Guy Laroque, chef du Département des études et des synthèses économiques de l'INSEE, et Bernard Salanié, chef de la Division croissance et politiques macroéconomiques, viennent de publier dans le numéro de juillet 2000 d'*Économie et Statistique*, la revue de l'INSEE. Cet article, intitulé : « *Une décomposition du non-emploi en France* », a eu un certain retentissement, compte tenu du caractère tranché de ses conclusions.

D'une part, l'article estime que le *non-emploi* en France en 1997 se compose pour 57 % de *non-emploi volontaire* (des personnes qui ne souhaitent pas travailler, compte tenu de la faiblesse des gains qu'un travail leur rapporterait par rapport aux prestations qu'elles touchent en étant inactives), pour 20 % de *non-emploi classique* (des personnes empêchées de travailler par l'existence du SMIC) et pour 23 % d'*autre non-emploi*, (« *une catégorie hétérogène de personnes qui, pour des raisons diverses, ne trouvent pas d'emploi* »). Il n'y aurait donc pas de chômage de masse, provoqué par le manque d'emplois disponibles pour des gens désireux et capables de travailler. Le *non-emploi* s'expliquerait essentiellement par le niveau trop élevé du SMIC et par l'insuffisance de l'écart entre le SMIC et le RMI.

---

\* L'auteur a bénéficié de conversations stimulantes avec Pierre Villa et avec Michel Husson qui a bien voulu lui communiquer une première version de son texte : « L'épaisseur du trait », à paraître dans la *Revue de l'IFRES*.

D'autre part, l'article réévalue fortement les estimations des pertes en emplois résultant d'une hausse du SMIC: une hausse de 10 % du SMIC, ce serait 290 000 emplois en moins ; la suppression du SMIC, 570 000 emplois en plus...

Il est donc nécessaire de porter un regard critique sur la méthode de Laroque et Salanié. Faut-il modifier notre vision de la situation du marché du travail en France ou les chiffres obtenus proviennent-ils d'hypothèses fragiles, d'interprétations peu fondées, de résultats contestables ?

### Une catégorie hétéroclite : le *non-emploi*

L'originalité de Laroque et Salanié est d'introduire et d'utiliser abondamment la catégorie du *non-emploi*, où ils regroupent toutes les personnes qui ne travaillent pas, sans faire de distinction entre celles qui cherchent un emploi (les chômeurs, selon la terminologie habituelle) et celles qui n'en cherchent pas (les inactifs). Leur postulat de base est que le même modèle explique le *non-emploi* des inactifs et des chômeurs. La pertinence de ce regroupement n'est jamais testée ou discutée.

Les auteurs cherchent à expliquer pourquoi une personne ne travaille pas, à partir de caractéristiques propres à cette personne. Il s'agit d'étudier « *les causes du chômage sur données individuelles* ». Le deuxième postulat est donc que l'on peut expliquer qu'une personne travaille ou pas, sur la simple observation de ces caractéristiques, indépendamment de la situation du marché du travail et du comportement d'embauche des entreprises.

En situation de chômage de masse, pour toute offre d'emploi, l'employeur a le choix, en règle générale, entre de multiples demandeurs. Il peut choisir par exemple de ne pas embaucher des femmes avec enfants (craignant qu'elles soient plus souvent absentes), ou de ne pas embaucher des enfants d'immigrés, blacks ou beurs. Ces catégories souffrent donc d'un chômage plus important, qui serait en partie résorbé en situation de marché du travail tendu, où les employeurs, n'ayant guère le choix, se résigneraient à les embaucher. Laroque et Salanié négligent cet effet et choisissent, par exemple, de rechercher les causes du *non-emploi* plus important des femmes avec enfants dans le seul choix de celles-ci.

Leur travail se borne à étudier les taux d'emploi, à un moment donné, mars 1997, pour une certaine situation du marché du travail (un taux de chômage de 12,4 %). Il ne permet donc pas d'analyser l'impact de la situation du marché du travail sur le taux d'activité, impact mis en évidence pourtant sur les études conduites sur séries chronologiques.

## Une méthode qui n'est pas neutre

L'estimation est conduite sur la base des données recueillies dans l'enquête emploi de mars 1997. Chaque individu est décrit par un ensemble,  $N$ , de caractéristiques : âge, sexe, seul ou en couple, diplôme, nombre d'enfants, etc. Si la personne travaille, l'enquête fournit son salaire net mensuel, d'où les auteurs peuvent déduire, en mobilisant la législation sociale,  $W$ , son coût total pour son employeur. Les auteurs estiment alors économétriquement une équation de salaire  $W_N$  qui explique le salaire en fonction de ces caractéristiques. Ils peuvent alors estimer pour une personne dite en *non-emploi*, le salaire qu'elle toucherait si elle travaillait. Ce salaire peut être comparé au coût salarial correspondant au SMIC:  $W_{min}$ . Puis, toujours compte tenu de la législation, les auteurs calculent  $R_N(W)$ , le revenu dont disposerait la personne si elle travaillait, revenu qui dépend des prélèvements sociaux et fiscaux et des diverses prestations sociales. De même, ils peuvent calculer son revenu si elle ne travaillait pas,  $R_N(0)$ . Le même calcul est effectué pour les personnes qui travaillent. Ils font ensuite l'hypothèse qu'il existe un gain de réservation  $Z_N$ , qui est l'accroissement de revenu procuré par le travail nécessaire pour que la personne de caractéristique  $N$  accepte de travailler. Les auteurs estiment économétriquement  $Z_N$  en fonction des diverses caractéristiques,  $N$ , sur l'ensemble de la population de façon à séparer au mieux les personnes qui travaillent de celles qui ne travaillent pas.

Ils peuvent alors décomposer les personnes en *non-emploi* en trois catégories :

Si  $R_N(W) > R_N(0) + Z_N$ , la personne est dite en *non-emploi volontaire*. Le supplément de revenu qu'un emploi lui apporterait est inférieur au gain de réservation. Elle choisit donc de ne pas travailler.

Si  $R_N(W) < R_N(0) + Z_N$  et si  $W_N < W_{min}$ , elle est dite en *non-emploi classique*. Elle veut travailler mais ne peut trouver un emploi car, compte tenu de ses caractéristiques, les employeurs refusent de lui payer un salaire égal ou supérieur au SMIC.

Sinon, elle est dite en *autre non emploi*. Son *non-emploi*, ne s'expliquant pas par le modèle, est présumé être de type frictionnel ou de type keynésien.

Le classement de chaque individu ne prend pas en compte le fait qu'il déclare, ou non, rechercher un emploi.

Comme le reconnaissent les auteurs (note 1), « *l'ordre qui préside à la définition est purement conventionnel, mais n'est pas neutre* ». Il gonfle le *non-emploi* volontaire au détriment du *non-emploi* classique. Surtout le chômage keynésien devient la catégorie résiduelle, celle que l'économètre doit réduire au maximum.

## Les données et certaines omissions

Les auteurs partent de l'enquête emploi de mars 1997, où le taux de chômage au sens du BIT était de 12,4 %. Ils limitent leur étude aux personnes de 25 à 49 ans, renonçant donc à expliquer le chômage des jeunes et l'inactivité des personnes de plus de 50 ans. Ils excluent les fonctionnaires et les non-salariés.

Le point le plus contestable est qu'ils excluent aussi de leurs analyses toutes les personnes qui travaillent à temps partiel. Pour les femmes, l'omission est importante (tableau 1), puisque les femmes qui travaillent à temps partiel sont deux fois plus nombreuses que celles qui sont en chômage. L'explication donnée est d'une évidence réconfortante : le travail à temps partiel ne serait pas modélisable car « *il est souvent imposé par l'employeur et subi par l'employé* ». Or, durant le reste de leur article, les auteurs postulent qu'une femme qui veut travailler le peut pratiquement toujours. Pourquoi accepterait-elle un emploi à temps partiel ? Une femme qui travaille 20 heures et déclare souhaiter travailler à temps plein, ne peut guère être en *non-emploi* volontaire à mi-temps : le gain marginal à passer d'un mi-temps au temps plein est toujours supérieur à celui à passer de l'inactivité au mi-temps. Elle a une productivité horaire supérieure au SMIC ; il faut donc obligatoirement qu'elle soit en chômage keynésien. Le lecteur ne comprend pas pourquoi les auteurs n'ont pas généralisé leur analyse du temps partiel au temps plein. Pourquoi n'ont-ils pas eu la sagesse d'écrire : « *Le non-emploi est difficilement modélisable en situation de chômage de masse, car il est imposé par la situation du marché du travail et subi par l'employé* » ?

### 1. Répartition des personnes de 25 à 49 ans

En milliers

	Hommes	Femmes
Temps complet	8 709	5 092
Temps partiel	366	2 179
Chômeurs	1 030	1 121
Inactifs	466	2 346
<b>Total</b>	<b>10 571</b>	<b>10 738</b>

Source : Enquête emploi de mars 1997.

Au total, l'échantillon étudié est représentatif d'une population de 9,6 millions de personnes, sur 21,3 millions de personnes entre 25 et 49 ans (et 31,2 millions de personnes de 20 à 59 ans).

Faute de données, les auteurs ne tiennent pas compte des allocations chômage éventuellement perçues par les travailleurs sans emploi, ni des mécanismes d'intéressement du RMI. Ils prétendent se placer « *dans une optique de long terme* » et pouvoir négliger ces allocations temporaires. Du coup, le rôle du RMI est surévalué : dans l'enquête 540 000 personnes

disent bénéficier du RMI ; à l'époque la CNAF versait 900 000 allocations ; selon les simulations des auteurs 1,9 million de personnes devraient le toucher.

Par ailleurs, les auteurs supposent qu'un chômeur choisit de travailler en comparant le RMI au salaire qu'il pourrait toucher (le SMIC par exemple) sans tenir compte des différences de statut et surtout d'évolution de ces deux situations. Un jeune de 26 ans sait qu'un emploi au SMIC lui ouvre des possibilités d'intégration, d'évolution professionnelle, des droits assurés... Ce qui n'est pas le cas du RMI. Une femme mariée sait qu'un emploi lui assure une autonomie financière.

## Le coût du travail et sa productivité

La première équation estimée relie le coût du travail aux caractéristiques de l'individu. Il s'agit du coût effectivement payé. Mais les auteurs introduisent une confusion entre le salaire effectif des individus et le « *coût mensuel que l'employeur est prêt à payer pour l'employer, compte tenu de sa productivité estimée au vu de ses caractéristiques individuelles* ». L'hypothèse implicite est que le coût salarial est toujours égal à la productivité marginale du travail, et ne dépend pas du SMIC ou des cotisations sociales. Les auteurs n'ont pas de théorie de formation des salaires. A chaque instant, le salaire est la productivité du travail. Si un travailleur au SMIC coûte 7 932 francs à son employeur, c'est, selon les auteurs, que sa productivité, explicable par des caractéristiques personnelles, est de 7 932 francs (et non que le SMIC a été fixé à ce niveau). Dans la réalité, si à un moment donné, l'employeur paye 7 932 francs pour employer une caissière, c'est que la législation ne lui permet pas de payer moins et qu'il trouve des personnes disposées à travailler pour ce salaire. Si le SMIC était plus élevé, il serait bien obligé de la payer plus. Si le SMIC était plus bas, il en profiterait pour diminuer son salaire.

Les auteurs supposent que les coûts salariaux sont indépendants du niveau du SMIC et du niveau et de la structure des cotisations sociales. Pour prendre un exemple, les cotisations sociales employeurs, au niveau du SMIC, ont été fortement réduites en octobre 1996 (dans le cadre des mesures d'incitations à l'emploi des travailleurs non-qualifiés). Le coût du travail d'un Smicard est donc plus bas de 500 francs en mars 1997 qu'en septembre 1996. L'équation de Laroque et Salanié explique froidement le coût d'un Smicard en mars 1997 en fonction des caractéristiques de cette personne, sans tenir compte de cette baisse récente.

Les auteurs assimilent salaire et productivité. Leurs équations de salaires obligent donc à conclure qu'une femme perd 18 % de sa productivité en vivant en couple alors qu'un homme gagne 2 %. Une femme seule a une productivité inférieure de 3 % à celle d'un homme ; une femme

mariée inférieure de 23 %. Est-ce un pur effet de productivité ou le reflet des pratiques d'embauche des employeurs ?

Si on regarde par exemple la catégorie « CAP, BEP ou équivalent », le salaire net est de l'ordre de 5 000 francs pour un homme (en couple ou seul), ou pour une femme seule ; il est de 4 000 francs pour une femme en couple, soit en dessous du SMIC. Ce résultat étonnant provient de ce que, dans leurs estimations, les auteurs autorisent une corrélation entre le terme d'erreur de l'équation de salaire et celui de participation. Aussi, obtiennent-ils que les femmes qui ne travaillent pas auraient en moyenne une productivité plus faible si elles travaillaient que celles qui travaillent (toutes choses égales par ailleurs), ce qui contribue à expliquer qu'elles ne travaillent pas. Cette hypothèse leur permet bien sûr d'augmenter l'ampleur du *non-emploi classique ou volontaire*.

La marge d'erreur des équations de salaire est de 60 %, ce qui est habituel dans ce genre de travail (une partie importante des différences de salaires s'explique par des disparités inter-branches), et en même temps considérable. Avec une telle marge d'erreur, le modèle ne permet pas de déterminer avec précision si une personne peut gagner 5 000 francs (et est donc inemployable) ou peut gagner 8 500 francs (et est employable).

### L'équation de participation et les facteurs inexpliqués...

Comment expliquer la participation au marché du travail (le fait d'avoir un emploi), sachant que dans la non-participation Laroque et Salanié mêlent chômeurs et inactifs ? Comme ils le reconnaissent, d'après leur travail, « *La participation au marché du travail dépend en grande part de facteurs inexpliqués* ». Souvenons-nous que la méthode des auteurs consiste à chercher des facteurs individuels de participation. Imaginons que le taux de non-participation des jeunes en général est de 10 %, celui des jeunes beurs de 40 % ; dira-t-on que ces derniers sont plus paresseux, moins productifs, ou que les employeurs les rejettent *a priori* ? De même, pour les femmes en couple, la méthode ne permet pas d'évaluer les « travailleuses découragées », les femmes qui travailleraient si la situation du marché du travail s'améliorait.

Pour les femmes en couple, le gain financier médian requis pour participer est de 3 804 francs avec un écart-type de 4 200 francs. Le gain requis est donc compris entre — 400 et 12 000 francs. L'estimation est entachée d'une forte incertitude qui s'explique à la fois par la disparité des choix individuels et par le caractère hétéroclite de la notion de non-participation. C'est encore pire pour les autres catégories de personnes. Pour les femmes seules, il est négatif, de — 3 300 francs avec un écart-type de 11 000 francs. Pour les hommes en couple, il est aussi négatif. Pour les hommes seuls, il est nul. La faiblesse de ces gains estimés montre que beaucoup de salariés acceptent de travailler pour des salaires très faibles,

peu supérieurs au RMI (et le nombre serait accru si le temps partiel était pris en compte). Leur imprécision témoigne du fait qu'il est difficile de discriminer, parmi certaines couches de la population, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas.

Laroque et Salanié sont obligés de reconnaître que la participation s'explique par d'autres facteurs, que leurs équations ont un « *faible pouvoir explicatif* ». Toutefois, ils ne remettent pas en cause leur postulat, qu'en période de chômage de masse, avoir ou non un emploi est une « décision ».

## Un chômage résiduel bizarrement réparti

Reste à estimer la probabilité de trouver un emploi pour chaque catégorie de travailleurs qui veulent travailler et ont une productivité suffisante. Laroque et Salanié estiment une probabilité de trouver un emploi, qui est le complément à 1 du taux de *chômage résiduel* (frictionnel ou keynésien). Compte tenu de la méthode, on obtient des chiffres très différents selon les types d'individus. Certaines catégories ont un taux de *chômage résiduel* extrêmement important : les femmes en couple de plus de 35 ans avec un diplôme supérieur (37 %), les hommes seuls sans diplôme (29 %), les femmes en couple sans diplôme (29 %). Pour d'autres, ce taux est nul : tous les jeunes avec un BEP ou un CAP (sauf pour les hommes seuls). Une jeune femme sans diplôme a une probabilité d'être en *chômage résiduel* de 16 % ; si elle vit en couple de 0 %. Par contre, une femme de plus de 35 ans, qui vit seule, de niveau bac ou bac + 2, a un taux de *chômage résiduel* nul, qui passe à 20 % si elle vit en couple.

Il en résulte que l'importance de *l'autre non-emploi* (frictionnel ou keynésien) varie lui aussi de façon surprenante (tableau 2). Il est extrêmement fort chez ceux qui ont un diplôme supérieur (11,6 % chez les hommes en couple, 21,5 % chez les femmes en couple). Par contre, il est relativement faible chez les non-diplômés. Le chômage des qualifiés serait très sensible au cycle, contrairement à celui des non-qualifiés. C'est l'inverse des résultats habituels. Ceci provient du fait que la méthode des auteurs aboutit à ce que le *non-emploi* des non-qualifiés est mis de façon excessive dans la catégorie volontaire et classique. Si on considère les personnes ayant le niveau « CAP, BEP ou équivalent », il n'y aurait aucun *non-emploi* frictionnel ou keynésien chez les femmes seules, un taux de 3 % chez les hommes en couple, de 4,5 % chez les femmes en couple, de 17 % chez les hommes seuls.

Les disparités obtenues sont absurdes. Elles résultent du hasard des estimations et ne s'appuient sur aucune réalité. Il faudrait supposer que le marché du travail est très segmenté ; qu'il est très bien organisé pour certaines catégories de travailleurs de sorte que le chômage frictionnel y serait nul, très mal organisé pour d'autres catégories pourtant très proches. Ou il

faudrait supposer qu'en 1997, le déficit de demande est réparti au niveau sectoriel de telle façon qu'il frappe massivement les secteurs employant des hommes seuls, mais pas ceux employant des hommes en couple ou des femmes seules.

Ces disparités injustifiables au niveau de chaque catégorie fine de travailleurs décrédibilisent la décomposition obtenue. Bizarrement, elles ne gênent pas les auteurs qui ne les commentent pas et n'évaluent pas leur crédibilité.

## 2. L'importance de l'autre non-emploi

En %

	Autre
<b>Total</b>	<b>7,5</b>
Diplôme supérieur	16,5
Bac +2	9,2
BAC	7,7
CAP, BEP ou équivalent	4,7
BEPC seul	9,5
Pas de diplôme	8,9
Hommes en couple	5,9
Femmes en couple	8,0
Hommes seuls	20,1
Femmes seules	4,1

Source : Laroque et Salanié.

## Le chômage décomposé...

Finalement, Laroque et Salanié obtiennent une décomposition entre les trois formes de *non-emploi* où prédominent le *non-emploi volontaire* (tableau 3). L'*autre non-emploi*, le chômage frictionnel ou keynésien, ne concernerait que 31 % des chômeurs.

Cette décomposition est effectuée sans que les auteurs tiennent compte du fait que les individus cherchent ou non un emploi. Que 67 % des inactifs soient en *non-emploi volontaire* n'est pas une découverte. Ce qui pose problème, ce sont les 33 % restants. Ce sont des personnes qui, selon Laroque et Salanié, devraient chercher un emploi, mais qui ne le font pas. Pourquoi ? Qui sont les 16 % d'inactifs, qui selon Laroque et Salanié, devraient chercher un emploi et en trouver ? En fait, dans la terminologie économétrique, ce sont les résidus du modèle. C'est-à-dire des personnes dont le modèle n'explique pas le comportement. Or Laroque et Salanié font comme si ces personnes constituaient une vraie catégorie statistique.

En sens inverse, ils prétendent que 46 % des chômeurs font semblant de chercher un emploi, sans avoir en fait la volonté d'en trouver. Leur

explication est prodigieuse : « *au vu du comportement moyen de la population, ces personnes ne devraient effectivement pas participer* ». Mais, ce sont les auteurs eux-mêmes qui ont inventé ce *comportement* volontaire de non-participation qui serait le même pour les inactifs et les chômeurs. Comme les 33 % d'inactifs qui devraient chercher un emploi ou travailler, ces 46 % de chômeurs qui ne devraient pas chercher un emploi ne sont pas une catégorie statistique : ce sont d'autres résidus du modèle.

On peut interpréter le tableau 3 d'une autre façon. Laroque et Salanié cherchent à déterminer si une personne cherche ou non un emploi. Ils se trompent dans 40 % des cas : 700 000 personnes qui ne devraient pas chercher un emploi en cherchant un ; 575 000 personnes qui cherchent un emploi ne devraient pas le faire. Au lieu de considérer que leur modèle se trompe, Laroque et Salanié prétendent que ces personnes n'ont pas le comportement qu'elles déclarent : elles ne cherchent pas d'emploi, même si elles se déclarent chômeuses ; elles en cherchent même si elle se déclarent inactives. Ce n'est pas le modèle qui se trompe, ce sont les personnes observées.

Malheureusement, les auteurs ne fournissent pas la même *décomposition* pour les personnes employées : combien travaillent alors qu'elles n'auraient pas intérêt à travailler selon Laroque et Salanié (les *travailleurs involontaires*) ? Combien sont employées bien qu'elles aient une productivité inférieure au SMIC (les *travailleurs anticlassiques*) ? Cette information est indispensable pour juger de la précision et de la pertinence du modèle.

Les auteurs postulent au départ que le comportement des inactifs et des chômeurs est le même. Aucune preuve n'est fournie que ce postulat est vérifié. Ils auraient pu faire le postulat inverse : les chômeurs veulent travailler : l'équation de participation doit expliquer un comportement identique de désir de travailler des actifs occupés et des chômeurs. La non-participation ne concerne que les inactifs (et encore, certains pourraient désirer travailler si la situation du marché du travail s'améliorait). Les auteurs ne remettent jamais en cause leur postulat initial, comme s'il était une évidence, malgré le fait que les équations de participation soient d'une précision plus que médiocre, bien qu'ils aboutissent à une répartition absurde du chômage keynésien.

### 3. La décomposition du sous-emploi selon Laroque et Salanié

	Volontaire	Classique	Autre	Total
Inactifs	1 150 000 (67%)	300 000 (17%)	275 000 (16%)	1 725 000
Chômeurs	700 000 (46%)	350 000 (23%)	475 000 (31%)	1 525 000
Total	1 850 000 (57%)	650 000 (20%)	750 000 (23%)	3 250 000

Source : Laroque et Salanié.

Quand les auteurs disent, dans leur introduction, que 57 % des personnes sans emploi sont en *non-emploi volontaire*, ils ajoutent 1,15 million de personnes qui effectivement ne cherchent pas un emploi (et dont on ne sait pas combien chercheraient en emploi, si la situation du marché du travail s'améliorait) et 700 000 qui en cherchent, mais dont Laroque et Salanié ont décidé qu'ils n'auraient pas intérêt à travailler. Nous avons vu que les équations de salaires déterminent le salaire avec une précision de 60 %, le salaire de réservation est négatif pour les hommes en couple et les femmes seules, nul pour les hommes seuls, compris entre - 4 000 francs et 12 000 francs pour les femmes en couple. Le modèle est donc peu valide et peu précis. Mais, dans l'introduction de leur article, Laroque et Salanié ne font pas la moindre allusion à l'incertitude qui entoure ces chiffres, au fait qu'ils découlent d'un modèle bien particulier, avec des postulats contestables, peu validé par les données. Leur *décomposition* est présentée au présent de l'indicatif, comme une vérité absolue ou comme si elle résultait d'une observation statistique.

Les auteurs ne s'interrogent jamais sur la nécessité de prendre en compte dans leur analyse le fait que la France en 1997 est en situation de chômage de masse. Imaginons qu'une entreprise offre 10 emplois de manutentionnaires au SMIC; elle a 100 postulants. Elle choisit les plus diplômés (ceux qui ont le bac, par exemple). Les 90 refusés sont donc maintenant en chômage classique, selon Laroque et Salanié : il faut le bac pour obtenir un emploi de manutentionnaire au SMIC. Mais si le marché du travail s'améliore, les manutentionnaires diplômés deviendront vendeurs ou employés et les non-bacheliers auront leur chance.

Supposons que, au départ, tout le monde travaille pour un salaire  $w$  (largement inférieur à la productivité du travail). Survient un choc de demande. Les entreprises licencient 10 % du personnel, selon un certain critère  $c$  (les plus jeunes par exemple ou les moins qualifiés ou les femmes mariées). Les personnes en *non-emploi* ont une productivité inférieure aux personnes en place (si on accepte le critère  $c$ ). Elles sont pourtant tout à fait employables et seraient employées si la demande revenait à son niveau initial. Laroque et Salanié diront qu'ils sont en chômage volontaire : ils ont un salaire de réservation trop grand par rapport à leur productivité.

De façon générale, si les processus d'embauche et de débauche fonctionnent bien au niveau des entreprises, en situation de chômage de masse, les chômeurs sont moins productifs en moyenne que les travailleurs occupés. Ceci ne signifie pas qu'ils ne sont pas employables.

Laroque et Salanié se limitent à l'année 1997. Le lecteur ne peut s'empêcher de penser qu'il aurait été intéressant de faire la même étude en 1987 où le RMI n'existait pas, ce qui n'avait pas empêché le taux de chômage de monter à 10,5 % ; de la refaire en 1994 où il n'y avait pas encore d'allègement de charge sur les bas-salaires (mais 11,7 % de chômeurs contre 12,4 % en 1997) ; enfin, en 2000 pour voir comment le modèle rend

compte de la forte réduction du chômage, obtenu depuis 1997 sans réduction du SMIC ou du RMI.

## Des variantes fondées sur un postulat arbitraire...

Laroque et Salanié présentent ensuite deux simulations de politiques économiques. Les auteurs nous indiquent heureusement que « *Plusieurs précautions sont à prendre dans l'interprétation des résultats* ». Le modèle serait « *un modèle de long terme, qui décrirait les effets d'une mesure de politique économique qu'après que tous les ajustements ont eu lieu, soit à un horizon de cinq à dix ans* ». Cependant, ce délai n'a pas été pris en compte dans les estimations. En quoi l'année 1997 serait une année d'équilibre de long terme ? Elle l'est d'autant moins que le 1<sup>er</sup> octobre 1996 les cotisations sociales employeurs sur les bas-salaires ont été fortement abaissées. Dans l'estimation, Laroque et Salanié supposent implicitement que cette mesure a joué à plein dès mars 1997. Puis, on lit : « *A court terme, une hausse du SMIC a des effets de diffusion jusqu'à environ un SMIC et demi. En se plaçant dans une perspective de long terme, on suppose que ce phénomène de diffusion peut être négligé* ». Le lecteur peut être surpris : si le SMIC augmente de 10 %, une personne qui touchait auparavant 1,12 fois le SMIC aurait d'abord une certaine hausse : son salaire serait par exemple de 1,17 fois l'ancien SMIC, puis subirait à long terme une baisse, pour se retrouver à son niveau antérieur. C'est une hypothèse totalement arbitraire.

Mais surtout l'hypothèse essentielle des simulations n'est présentée que de façon contournée : « *On supposera toujours que les coûts du travail que les entreprises sont prêtes à payer restent inchangés dans ces simulations. Ceci peut renvoyer à une hypothèse de concurrence parfaite des entreprises sur le marché du travail, auquel cas les individus sont payés à leur productivité* ».

Décryptons ce paragraphe. Laroque et Salanié observent Nicole, caissière dans un magasin, payée au SMIC, dont le coût total pour l'entreprise est de 7 932 francs. Ils en déduisent que la productivité de cette personne est précisément de 7 932 francs : si sa productivité était moindre, elle serait licenciée, si elle était plus forte (8 000 francs par exemple), la concurrence parfaite des entreprises sur le marché du travail ferait qu'une autre entreprise se précipiterait pour l'embaucher pour 7 970 francs. Aussi, l'hypothèse essentielle est que si le SMIC augmente, comme le coût du travail que l'entreprise est prête à payer reste le même, Nicole est licenciée, ainsi que toutes les salariées payées au SMIC. Ceci est d'autant moins pertinent qu'en septembre 1996 (avant la baisse des cotisations employeurs sur les bas-salaires), le coût du travail de Nicole, donc sa productivité selon Laroque et Salanié, était de 8 297 francs, sauf à supposer qu'elle a été embauchée depuis.

Dans la vraie vie, une entreprise qui a besoin d'une caissière, d'un manutentionnaire, d'un vigile, d'une ouvrière non qualifiée, va proposer un emploi au SMIC. Ce n'a aucun sens de prétendre que la productivité de ce travail, c'est le SMIC. Si le SMIC est plus élevé, le salaire de la personne embauchée sera plus fort : le magasin ne va pas fonctionner sans caissières, vigiles, manutentionnaires... Certes, un SMIC plus élevé peut entraîner une certaine baisse du nombre d'emplois non-qualifiés. Mais Laroque et Salanié font l'hypothèse extrême que tous les travailleurs employés au SMIC à 7 932 francs ne le seraient plus pour un SMIC un peu plus élevé et se retrouveraient en chômage classique. Cette hypothèse n'est pas testée, encore moins validée par leur analyse économétrique, qui ne permet pas de comparer le salaire et la productivité du travail, qui n'analyse pas la réaction des entreprises.

Un autre point contestable des variantes, c'est qu'elles sont réalisées en supposant que la probabilité de l'*autre non-emploi* reste fixe. Ceci se justifie si l'*autre non-emploi* est exclusivement de nature frictionnelle. Par contre, si l'*autre non-emploi* est de nature keynésienne, une baisse du *non-emploi volontaire* devrait se traduire par une hausse de l'*autre non-emploi*, qui à la limite pourrait la compenser en totalité. Imaginons que le gouvernement baisse de RMI de 50 % ; plaçons-nous un instant, dans la logique des auteurs et supposons que du coup 500 000 personnes supplémentaires veulent travailler, rien dans le modèle ne permet de dire si l'emploi va augmenter de 500 000 ou si c'est l'*autre non-emploi*, le chômage keynésien, qui augmentera. Si globalement le nombre d'emplois dans l'économie est déterminé par la demande de travail émanant des entreprises et si l'économie est en situation de chômage de masse, que certaines personnes inactives décident de rechercher un emploi n'augmente pas le nombre d'emplois.

## Des résultats extrêmes

Laroque et Salanié analysent donc l'impact d'une hausse du SMIC de 10 %. Ils ont décidé que cette hausse provoquerait la destruction de tous les emplois situés actuellement entre le SMIC et 1,1 fois le SMIC. Et non une hausse du pouvoir d'achat des travailleurs au SMIC (puisque ceux-ci sont déjà payés à leur productivité marginale). Elle n'a donc aucun effet favorable sur le niveau de vie des Smicards, ou sur la demande. Elle ne diminue pas le chômage volontaire puisque le salaire des non-qualifiés n'est pas augmenté. Il n'y a pas diffusion des hausses de SMIC dans la variante puisque, à la suite d'une hausse du SMIC, les Smicards ne sont pas augmentés, mais licenciés. L'emploi baisse de 290 000, par hausse du *non-emploi* classique (tableau 4). Dans des travaux antérieurs, d'autres économistes plus timorés cherchaient à évaluer combien d'emplois payés au SMIC disparaîtraient si le SMIC augmentait de 10 %. Laroque et Salanié décident que tous les emplois au SMIC et jusqu'à 1,1 fois le

SMIC disparaissent. Comme ils le disent, ce résultat est « *nettement plus élevé que celui que l'on trouve habituellement* ». Aucun article n'ira plus haut ! Mais, ce résultat ne provient pas du modèle : le *non-emploi* volontaire ne varie guère. Il provient uniquement de leur postulat implicite.

#### 4. Impact sur le non-emploi des trois variantes

Non-emploi	Volontaire	Classique	Autre	Total
<b>Situation initiale</b>	<b>1 850 000</b>	<b>650 000</b>	<b>750 000</b>	<b>3 250 000</b>
Hausse du SMIC de 10%	- 10 000	340 000	- 40 000	290 000
Suppression du SMIC	0	- 650 000	80 000	- 570 000
Suppression des allègements de cotisations sociales	60 000	480 000	- 50 000	490 000

Source : Laroque et Salanié.

Dans leur travail initial<sup>1</sup>, les auteurs analysaient l'impact de la suppression du SMIC. Pourquoi pas ? Le point crucial est qu'ils supposent implicitement que cette suppression ne diminuerait pas le salaire des travailleurs actuellement payés au SMIC; ceux-ci continueraient donc de recevoir le même salaire (puisque celui-ci est supposé égal à leur productivité et qu'il y a *concurrence parfaite des entreprises*). Aucune entreprise n'embaucherait des salariés en dessous du SMIC actuel pour leur faire faire le travail que font aujourd'hui des travailleurs payés au SMIC. La suppression du SMIC est donc souhaitable puisqu'elle ne ferait baisser le salaire de personne. La mesure n'augmenterait donc pas le *non-emploi* volontaire, puisque les emplois à très bas salaires ne détruiraient pas d'emplois à bas salaires. Cette hypothèse cruciale n'est pas signalée.

La suppression du SMIC créerait automatiquement 570 000 emplois. Les auteurs postulent que la production de ces emplois trouvera sans problème une demande correspondante. Ils se situent implicitement dans la macroéconomie pré-keynésienne : l'offre crée sa demande<sup>2</sup>. Mais, ils ne démontrent pas que ce schéma soit pertinent. Il aurait fallu qu'ils prouvent que l'évolution de l'emploi en France (baisse de 1,6 % de 1990 à 1994 ; remontée de 6,9 % de 1994 à 2000) s'explique effectivement par l'évolution du niveau du SMIC ou par la variation de l'écart entre le SMIC et le RMI. La démonstration reste à faire.

1. L'article d'*Économie et Statistique* reprend pratiquement à l'identique le texte du document de travail : Laroque G. et Salanié B. : « Une décomposition du *non-emploi* en France », G9911, *Document de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques*, septembre 1999. La seule différence est qu'une variante « suppression du SMIC » est remplacée par une variante « hausse de 10 % du SMIC ».

2. Ceci est d'autant plus surprenant que, jadis, un des auteurs avait montré que la forte poussée du chômage en France après 1974 s'expliquait essentiellement par des déterminants keynésiens (le déficit de demande), et non par des considérations classiques (un salaire trop élevé) ou par un manque de disponibilité de la main-d'œuvre. Voir Guy Laroque et *alii* : « Estimation d'une maquette macroéconomique trimestrielle avec rationnements quantitatifs », *Annales de l'INSEE* n° 57, janvier 1985. En quelle année, les déséquilibres se seraient-ils modifiés ?

Un autre point notable est que, si la suppression du SMIC crée 570 000 emplois, une baisse du SMIC de 10 % en crée déjà 250 000. La moitié du chômage classique se trouve entre 90 et 100 % du SMIC. Le SMIC est juste un peu trop fort. Mais ce résultat est un pur artefact. Il provient du fait qu'une partie importante des chômeurs est peu différente des travailleurs effectivement employés au SMIC. Comme Laroque et Salanié attribuent aux Smicards une productivité égale au SMIC, ils attribuent à ces chômeurs une productivité légèrement inférieure au SMIC. En fait, l'existence du SMIC modifie le niveau de salaire de tous les non-qualifiés et non seulement le fait qu'ils trouvent un emploi. La méthode de Laroque et Salanié ne permet pas de déterminer quel serait le salaire des non-qualifiés si le SMIC n'existait pas.

La simulation faite sur la suppression des allègements de charge sur les bas salaires fournit, pour les mêmes raisons, des résultats bien supérieurs à tous les travaux antérieurs : 490 000 emplois supprimés. Ceci provient de deux hypothèses. Les auteurs supposent que, avant la suppression des allègements, tous les travailleurs sont payés à leur productivité marginale. Un travailleur payé au SMIC a donc obligatoirement une productivité marginale égale à 7 932 francs (tableau 5). Aussi, est-il licencié si le SMIC augmente. C'est le cas pour tous les travailleurs dont le salaire était compris entre le SMIC et 1,09 fois le SMIC. Soit 480 000 personnes. Ne restent employés que les travailleurs dont le coût salarial était déjà supérieur à 9 098 francs. Pour les travailleurs d'un salaire compris entre 1,09 et 1,33 fois le SMIC, le coût salarial doit rester fixe (puisqu'il est égal à la productivité du travail) ; le salaire, brut et donc le net, doivent diminuer : ceci augmente chez eux le chômage volontaire (soit de 60 000). Laroque et Salanié supposent donc que les allègements de cotisations employeurs sur les bas salaires provoquent une hausse du salaire net des travailleurs concernés.

##### 5. Impact de la suppression des allègements de charge

Salaire initial	SMIC		1,165 SMIC	
	Avec allègement	Sans allègement	Avec allègement	Sans allègement
Montant brut	6 407 F	6 407 F	7 464 F	7 059 F
Salaire net	5 038 F	5 038 F	5 869 F	5 551 F
Coût salarial	7 932 F	9 098 F Emploi supprimé	10 024 F	10 024 F

Source : Calculs de l'auteur.

Mais, en réalité, d'une part le salaire brut ne baisserait pas au-dessus de 1,1 fois le SMIC de 1 pour 1 (l'effet *chômage volontaire* est surévalué). D'autre part, les entreprises ne licencieraient pas leurs employées, caissières, vendeuses, manutentionnaires actuellement payés au SMIC. Pour les remplacer comment ?

Laroque et Salanié auraient dû montrer *a contrario* que l'instauration des allègements de charges sur les bas salaires s'est effectivement traduite par une forte hausse du salaire (de l'ordre de 14,7 %) des travailleurs payés au SMIC avant l'instauration de cette mesure et par des embauches sur de nouveaux postes de travail de 480 000 personnes (hors effet temps partiel). Ces hausses n'ont pas été observées.

Le point le plus critiquable de ces variantes est l'assimilation du salaire à la productivité du travail, qui permet de déduire la productivité du travail du salaire et rend inutile toute réflexion sur la formation des salaires. Le résultat des variantes provient à 90 % de cette hypothèse et non des équations de salaires ou de participations. Laroque et Salanié font simplement l'hypothèse que personne avant eux n'avait osé faire : si le SMIC augmente de 10 %, tous les travailleurs qui gagnent entre le SMIC et 1,1 fois le SMIC sont licenciés. Or rien dans le modèle ne corrobore ce résultat.

## La variante manquante

L'article attribue à la « trappe à pauvreté », c'est-à-dire la faiblesse de l'écart entre le RMI et le SMIC la responsabilité d'une grande partie du *non-emploi*. Bizarrement, aucune des trois simulations effectuées ne porte sur le RMI, sans que les auteurs ne nous expliquent pourquoi. De même, la politique consistant à réduire les cotisations salariales (ou la CSG) sur les bas-salaires pour augmenter l'écart entre le SMIC et le RMI n'est pas simulée.

Est-ce que les résultats d'une baisse du RMI seraient insignifiants ? Est-ce que les auteurs se sont rendu compte qu'un modèle qui n'intègre pas le temps partiel est peu utile pour rendre compte des choix et des contraintes des femmes ? Le lecteur reste sur sa faim : il aurait aimé que Laroque et Salanié lui prouvent que la disparition du RMI induirait une baisse de la pauvreté en France. D'autant plus que le RMI a été créé précisément pour lutter contre l'extension de la pauvreté en France, à la suite du développement du chômage de masse et de la baisse du champ et du niveau des allocations-chômage.

Aucune des simulations réalisées n'a un impact significatif sur le *non-emploi volontaire*, qui serait pourtant la source principale de *non-emploi* selon le modèle (tableau 4). Toutes les trois font varier essentiellement le chômage classique.

## Une certaine décomposition...

En ce qui concerne les variantes, les auteurs se contentent de postuler que tout travailleur est payé à sa productivité marginale, donc que toute hausse de salaire exogène se traduit par le licenciement de son bénéficiaire. Ils ne fournissent aucune preuve empirique de ce postulat essentiel. Leurs analyses économétriques ne jouent aucun rôle dans leurs résultats. Les auteurs prétendent que le *non-emploi* en France s'expliquerait essentiellement par un RMI et des prestations sociales trop généreuses, cause de *non-emploi volontaire*, mais aucune variante ne montre qu'il serait possible de réduire fortement cette cause de *non-emploi*.

En ce qui concerne l'analyse des causes du chômage, les auteurs cherchent à imposer un concept fourre-tout de *non-emploi*, mélangeant les chômeurs et les non-actifs. Ils essaient d'expliquer le *non-emploi* par de purs choix individuels, sans référence à la situation globale du marché du travail et au comportement d'embauche des entreprises. Le chômage keynésien est, de par leur méthode même, réduit à un résidu économétrique. Il aurait fallu que leur méthode d'estimation intègre la possibilité qu'il existait en 1997 un nombre important de chômeurs keynésiens et que le fait d'avoir un emploi ou non n'était pas *a priori* un comportement volontaire. Les auteurs n'évaluent pas la pertinence et la précision de leur approche<sup>3</sup>. Il est choquant que la *décomposition du non-emploi* soit présentée, sans précaution, au présent de l'indicatif, comme un résultat statistique.

Dans un travail de recherche, il est normal que des chercheurs testent des hypothèses et des méthodes nouvelles. Une fois le travail effectué, la pertinence de ces hypothèses et de ces méthodes doit être évaluée et discutée scientifiquement. Fallait-il livrer si rapidement au débat public les résultats d'un travail aussi fragile ?

---

3. Sur le même sujet, Piketty présente, avec les précautions nécessaires, des résultats beaucoup plus nuancés. Voir Piketty T. : « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français », *Économie et Prévision*, n° 132-133, janvier-mars 1998.